

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – LOCATION – THURY PLEIN AIR

Représentée par : Anne-Cécile CHOFFEL, Présidente

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les obligations et droits réciproques liés à la vente de prestations de services proposées par l'association Thury Plein Air. Les dispositions qui suivent établissent le cadre contractuel dans lequel s'inscrivent les échanges entre l'association Thury Plein Air et ses clients.

### **Article 1 - Modalités de réservation et de paiement**

La réservation et le règlement d'une prestation peut s'opérer en ligne via le site internet de l'association par l'intermédiaire du logiciel de réservation en ligne GUIDAP. Les réservations peuvent également être effectuées par téléphone ou en direct à l'accueil de la base de plein air.

Sur demande, un devis peut être réalisé et une facture peut être éditée.

Toute prestation réglée auprès de Thury Plein Air implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

### **Article 2 - Annulation d'une prestation par le client**

Toute annulation partielle ou totale d'une activité doit être notifiée à Thury Plein Air dans un délai raisonnable, par courriel, téléphone ou en personne.

### **Article 3 - Retard**

Thury Plein Air n'est pas tenue de compenser tout retard du client pour une prestation.

### **Article 4 - Annulation par Thury Plein Air**

Chaque activité peut être reportée, changée ou annulée, avec ou sans préavis, si Météo France émettait un bulletin d'alerte de niveau Orange, ou si les conditions climatiques et environnementales étaient défavorables à son bon déroulement et à la sécurité. Dans ce cas, le remboursement total des frais engagés sera mis en place, ou d'autres dates seront proposées, en fonction des disponibilités.

### **Article 5 - Accès aux activités**

Thury Plein Air est seule compétente pour apprécier l'aptitude d'un participant à une activité.

Le cas échéant, la participation de certaines personnes peut être refusée.

Pour l'ensemble des prestations il est impératif de respecter toute contre-indication médicale à la pratique d'une activité.

Les clients porteront une attention particulière aux conditions d'accès aux activités et aux recommandations communiquées par l'équipe de Thury Plein Air.

Pour les activités nautiques : l'accès est autorisé en fonction de la capacité à nager et l'âge du client. La pratique d'une activité nautique est conditionnée à la présence d'au moins deux participants.

Thury Plein Air se réserve le droit d'interdire la participation à une activité à toute personne ne respectant pas la réglementation en vigueur ou mettant en péril l'intégrité d'autrui.

### **Article 6 - Caution**

Le dépôt d'une caution, telle qu'une clé de voiture ou une pièce d'identité, peut être requis pendant la durée de l'activité, et sera restituée à la fin de celle-ci.

### **Article 7 - Animaux**

Les animaux domestiques sont acceptés lors de la participation aux activités.

### **Article 8 - Utilisation des lieux, locaux et matériel**

L'utilisateur devra respecter le règlement intérieur de Thury Plein Air durant sa présence.

Thury Plein Air s'engage à fournir le matériel adapté et conforme aux législations en vigueur (gilets de sauvetage, casques pour vélo...).

Le client s'engage à respecter le matériel mis à disposition, le milieu naturel, et les autres utilisateurs des lieux de pratique (pêcheurs, riverains...).

Toute dégradation des locaux, perte ou détérioration du matériel par le client fera l'objet d'un remboursement au coût de réparation ou de remplacement.